

DEPARTEMENT DU NORD

COMMUNE DE WAVRIN

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 2 JUILLET 2020

Le conseil municipal de Wavrin, convoqué le 25 juin 2020, s'est réuni en séance ordinaire le 2 juillet 2020 à 19h00 à la Maison de l'Olivier, sous la présidence de Monsieur Alain BLONDEAU, Maire.

Sur appel de Monsieur le Maire, Monsieur Alexandre LESSART est désigné secrétaire de séance.

Il procède à l'appel.

Appel des élus.

Etaient présents :

BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile – LORTHOIS Daniel - CARY Thérèse - EQUINE Philippe - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - BOUQUILLON Véronique – DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril (arrivée à 19h09) - DELACOURT Séverine - DURAND Bernard - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent - LOMBART Muriel - MARICAU Yves - MATHON Eliane

Etaient excusés:

CARDON Jean-Paul (pouvoir BALZANO Sylvain)
VANTOUROUT Eric (pouvoir BLONDEAU Alain)
CLIQUENNOIS Anita (absence de pouvoir)
PLICHON Philippe (pouvoir LESSART Alexandre)

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire rappelle l'article L.2121-20 du CGCT qui précise qu'un conseiller municipal absent ou empêché peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit pour voter en son nom et qu'un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Il rappelle qu'un pouvoir nécessite une acceptation entre le mandant et le mandataire. Or, contrairement à ses 2 collègues, Mme Anita Cliquennois, conseillère municipale, n'a pas pris contact avec la personne mandataire, M Sylvain Balzano, qui dispose déjà d'un pouvoir, celui de M Jean-Paul Cardon. De fait, Madame Anita Cliquennois sera donc excusée sans pouvoir.

Il ajoute enfin que les élus sont prévenus de la date du conseil depuis le 5 juin. Cela leur laissait donc largement le temps de s'organiser professionnellement et personnellement pour être présents.

Monsieur le Maire propose ensuite de voter le compte rendu proposé et relatif au conseil municipal du 23 mai 2020. Le PV du conseil municipal du 23 mai 2020 est voté à l'unanimité.

Pour : BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile – LORTHOIS Daniel - CARY Thérèse - EQUINE Philippe - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul - BOUQUILLON Véronique – DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick -

DELACOURT Séverine - DURAND Bernard - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent - LOMBART Muriel - MARICAU Yves - MATHON Eliane

N'ont pas communiqué de consigne de vote: VANTOUROUT Eric, PLICHON Philippe.

1-Règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur le Maire explique que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Ce document a pour but de détailler les conditions de fonctionnement du conseil municipal et des différentes commissions municipales ; il s'appliquera durant toute la durée du mandat. Ces règles sont applicables à la ville de Wavrin dans le cadre des dispositions légales en vigueur.

Le projet annexé consiste essentiellement en une mise à jour du règlement du conseil municipal appliqué lors du précédent mandat.

Monsieur le Maire ajoute que depuis l'abrogation du code des marchés publics par ordonnance du 23 juillet 2015, le code général des collectivités territoriales ne comprend plus de dispositions relatives au fonctionnement des commissions d'appel d'offre. Il revient donc à chaque collectivité de définir, dans son règlement intérieur ou par délibération cadre, de définir les modalités de fonctionnement de sa CAO, dont les règles de remplacement des membres titulaires et suppléants. Par conséquent, comme Monsieur le Maire s'y était engagé, le conseil municipal de la commune a prévu dans ce règlement que les titulaires issus d'une liste (liste majoritaire ou liste d'opposition) soient remplacés par les suppléants issus de la même liste. Enfin, si l'élu remplaçant ne peut venir, il y aura un absent à la commission (voir article 10 de ce règlement).

Le conseil municipal acte l'arrivée à 19h09 de M Cyril De Wazières, conseiller municipal.

L'assemblée délibérante vote à la majorité le règlement intérieur du conseil municipal.

Votes pour : BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile – LORTHOIS Daniel - CARY Thérèse - EQUINE Philippe - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul (pouvoir BALZANO Sylvain) - BOUQUILLON Véronique – DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND Bernard - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent - LOMBART Muriel - MARICAU Yves - MATHON Eliane

Abstentions: VANTOUROUT Eric (pouvoir BLONDEAU Alain) - PLICHON Philippe (pouvoir LESSART Alexandre)

2- Débat sur les Orientations Budgétaires 2020

Monsieur Jean Michel Dutoit, adjoint délégué aux finances, invite les élus du conseil municipal à se référer aux tableaux annexés à la note de synthèse.

Il rappelle que le ROB est une prospective réaliste, tenant compte d'une légère marge de sécurité.

En section de fonctionnement, il souligne que l'épargne de gestion, différence entre les recettes et les dépenses, est passée de 836 292€ en 2013 à 1 677 615€ en 2019, soit un doublement, et constate un plafonnement de cette épargne de gestion depuis 2018 autour de 1 700 000€, situation normale.

Il explique ensuite que la différence entre l'épargne de gestion et l'épargne brute sont les dépenses et les recettes exceptionnelles et que la CAF nette est l'épargne brute moins le remboursement du capital.

Il détaille ensuite le PPI projeté jusqu'en 2024:

- 10 000 000 euros inscrits pour le complexe sportif,
- 1 200 000 euros inscrits pour le projet centre-ville, compris 600 000 euros de report 2019,
- 100 000 euros d'investissements courants inscrits à partir de 2021.

L'élus souligne la bonne capacité à investir de la ville de Wavrin et précise que le financement du complexe sportif sera normalement assuré sans emprunt. Celui-ci reste cependant envisageable sur 2024-2025 selon la contribution de la MEL au projet centre-ville et le reste à charge pour la ville.

Monsieur Dutoit détaille ensuite la dette qui comprend 3 emprunts en cours:

- 7 000 000 euros à un taux de 1.75%
- 2 000 000 euros à un taux de 0.2%
- 150 000 euros prêtés par la CAF à un taux de 0%

Au final et en comparaison avec les collectivités de même strate, la ville de Wavrin disposera d'un potentiel d'investissement supérieur à la moyenne.

Soumis au débat, le ROB de la ville de Wavrin n'amène ni question, ni remarque de l'assemblée délibérante.

3-Formation du Centre Communal d'Action Sociale

Mme Carmen Plancq, adjointe déléguée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), explique que chaque élection municipale s'accompagne dans les deux mois du renouvellement du conseil d'administration du CCAS.

En effet, le CCAS est un établissement public administratif communal, qui dispose de la personnalité juridique et constitue une personne morale de droit public distincte de la commune, lui conférant une autonomie juridique.

Présidé de droit par le Maire, ce conseil est composé à parité d'élus municipaux et de membres issus de la société civile, dans une proportion de 8 à 16 en plus du maire.

Les membres issus de la société civile sont désignés par arrêté du Maire et représente :

- Les associations de personnes âgées et de retraite,
- Les associations de personnes handicapées,
- Les associations œuvrant dans le secteur de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion,
- L'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF).

Les membres issus du conseil municipal doivent être élus en son sein au scrutin de liste et à la proportionnelle au plus fort reste, de la même manière que pour la CAO.

La proposition est de maintenir à 12 le nombre de participants au sein de ce conseil d'administration, soit six membres élus et six membres nommés en sus du Président.

Les candidatures reçues relatives à la société civile sont: Annie Van-Hauwaert, Michel Hengbart, Jacqueline Versaavel, Danièle Dutoit, Pierre Clément, Christian Koussens,

Les élus membres sont : Alain Blondeau en tant que président, Carmen Plancq, Régine Jonville, Thérèse Cary, Véronique Bouquillon, Nathalie Dhennin, Philippe Plichon.

A l'unanimité, le conseil municipal vote à main levée la composition du conseil d'administration du CCAS à hauteur de 12 participants.

Votes pour: BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile - LORTHOIS Daniel - CARY Thérèse - EQUINE Philippe - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre -

VERRIER Michèle - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul (pouvoir BALZANO Sylvain) - BOUQUILLON Véronique - DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND Bernard - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent - LOMBART Muriel - MARICAU Yves - MATHON Eliane - VANTOUROUT Eric (pouvoir BLONDEAU Alain) - PLICHON Philippe (pouvoir LESSART Alexandre)

4- Exécution de l'exercice 2019

A - COMPTE ADMINISTRATIF 2019

M Jean Michel Dutoit, adjoint délégué aux finances, explique que le compte administratif 2019 est le bilan financier de l'année écoulée qui retrace l'ensemble des opérations de l'exercice budgétaire 2019. Selon la loi, le compte administratif doit être voté chaque année au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice concerné. Dans le contexte actuel et suite à l'ordonnance du Conseil des ministres du 25 mars 2020, l'échéance est arrêtée au 31 juillet.

Lors du débat du compte administratif, une procédure spéciale est appliquée: le Maire est tenu de se retirer, il ne peut d'ailleurs ni s'exprimer, ni voter, ni même donner procuration à un membre du conseil municipal, et il revient à M Dutoit de présider cette délibération. Pour permettre au conseil de voter le compte administratif 2019, M Le Maire quitte donc la salle à 19h15.

Monsieur Dutoit invite les élus du conseil municipal à se reporter aux tableaux annexés dans la note synthèse. Il rappelle que le résultat reporté de 2019 est de 150 477,75 € et que la ville de Wavrin a un besoin de financement de ces investissements à hauteur de 1 447 448,38 €, financement assuré par le résultat de fonctionnement

Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2019.

Votes pour: PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile - LORTHOIS Daniel - CARY Thérèse - EQUINE Philippe - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul (pouvoir BALZANO Sylvain) - BOUQUILLON Véronique - DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND Bernard - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent - LOMBART Muriel - MARICAU Yves - MATHON Eliane - PLICHON Philippe (pouvoir LESSART Alexandre)

Monsieur le Maire réintègre le conseil municipal à 19h20 ; il précise ne pas avoir pu voter au nom de M Vantourout pour qui il dispose d'un pouvoir.

B - COMPTE DE GESTION 2019

M Jean Michel Dutoit explique ensuite le compte de gestion établi par la trésorerie retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il reprend notamment l'actif, le passif et l'amortissement de la collectivité.

Compte de gestion et compte administratif doivent présenter des résultats similaires pour être validés.

Le compte de gestion est voté à l'unanimité par le conseil municipal qui constate la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Votes pour : BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile - LORTHOIS Daniel - CARY Thérèse - EQUINE Philippe - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul (pouvoir

BALZANO Sylvain) - BOUQUILLON Véronique – DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND Bernard - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent - LOMBART Muriel - MARICAU Yves - MATHON Eliane – VANTOUROUT Eric (pouvoir BLONDEAU Alain) - PLICHON Philippe (pouvoir LESSART Alexandre)

C- AFFECTATION DES RESULTATS

M Jean Michel Dutoit poursuit en présentant l'affectation des résultats 2019, qui permet d'établir le budget primitif 2020, en budget de fonctionnement et d'investissement.

Il précise que la dissolution de l'association foncière intercommunale de remembrement des terrains de la RN41 de Fournes en Weppes et de Wavrin impose l'inscription de 2 opérations de transfert ou d'intégration budgétaire à ajouter aux reports 2019:

- une recette d'investissement de 5 222,51 euros TTC,
- une recette de fonctionnement de 3 576,07 euros TTC.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'affectation des résultats 2019.

Votes pour : BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile – LORTHOIS Daniel - CARY Thérèse - EQUINE Philippe - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul (pouvoir BALZANO Sylvain) - BOUQUILLON Véronique – DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND Bernard - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent - LOMBART Muriel - MARICAU Yves - MATHON Eliane - VANTOUROUT Eric (pouvoir BLONDEAU Alain) - PLICHON Philippe (pouvoir LESSART Alexandre)

5 – Budget primitif 2020

M Jean Michel Dutoit, adjoint délégué aux finances, présente le budget primitif comme une liste des autorisations budgétaires par chapitres (personnel, gestion courante,...), intégrant des marges de sécurité raisonnables afin de ne pas les dépasser et de dégager les ressources nécessaires à l'investissement. Il précise que la soustraction des recettes et des dépenses permet de projeter les investissements.

Sur la base des tableaux annexés dans la note de synthèse, il rappelle que le budget de fonctionnement s'équilibre à 6 130 157,00 € et que la différence entre les recettes et les dépenses est de 1 401 602,00 € servant à financer les dépenses d'investissement.

Le conseil municipal vote à la majorité les dépenses et les recettes à inscrire au budget primitif 2020.

Votes pour: BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile – LORTHOIS Daniel - CARY Thérèse - EQUINE Philippe - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul (pouvoir BALZANO Sylvain) - BOUQUILLON Véronique – DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND Bernard - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent - LOMBART Muriel - MARICAU Yves - MATHON Eliane

Abstentions: VANTOUROUT Eric (pouvoir BLONDEAU Alain) - PLICHON Philippe (pouvoir LESSART Alexandre)

6 - Fixation des taux d'imposition

Monsieur Jean Michel Dutoit, adjoint délégué aux finances, rappelle que les taux d'imposition communaux votés en 2019 sont:

- Taxe d'habitation: 27,09%
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties: 21,62%
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties: 51,61%

Les taux de la commune n'ont pas augmenté depuis 2011.

La commission « finances et budget » réunie le 24 juin 2020 a proposé de ne pas faire évoluer les taux de ces taxes locales.

Le conseil municipal fixe à l'unanimité les taux d'imposition applicables pour l'année 2020.

Votes pour: BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile - LORTHOIS Daniel - CARY Thérèse - EQUINE Philippe - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul (pouvoir BALZANO Sylvain) - BOUQUILLON Véronique - DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND Bernard - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent - LOMBART Muriel - MARICAU Yves - MATHON Eliane - VANTOUROUT Eric (pouvoir BLONDEAU Alain) - PLICHON Philippe (pouvoir LESSART Alexandre)

7 – Forfait communal à l'école privée Immaculée Conception

M Jean Michel Dutoit, adjoint délégué aux finances, rappelle que les dépenses de fonctionnement d'une classe élémentaire sous contrat d'association constituent une dépense obligatoire à la charge de la commune.

Nouveauté sur 2020: l'estimation du forfait communal couvrira une année scolaire au lieu d'une année civile. De fait, seront versés cette année le forfait de l'année civil 2020 de l'école élémentaire et le forfait de l'année scolaire 2019/2020 de l'école maternelle. Au conseil de septembre 2020, une délibération du conseil municipal permettra ensuite de rattraper le cycle de versement du forfait communal de l'école élémentaire, en lui versant le forfait communal de l'année scolaire 2020-2021, moins l'acompte qui aura déjà été versé de septembre 2020 à décembre 2020, ainsi que le versement du forfait communal de l'école maternelle de septembre 2020 à juillet 2021.

Ainsi, pour l'année 2019, le coût de revient par enfant de l'école élémentaire est de 291 euros, rapporté aux 111 élèves Wavrinois en classe élémentaire à l'Immaculée Conception, cela représente 32 301 euros pour le forfait 2020.

Pour l'année 2019, le coût de revient par enfant de l'école maternelle est de 677 euros, rapporté aux 56 élèves Wavrinois en classe élémentaire à l'Immaculée Conception, cela représente 37 912 euros pour le forfait septembre 2019/juillet 2020.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité l'inscription de cette somme au budget et le versement du forfait usuel pour l'année 2020 de l'école élémentaire et le forfait de l'école maternelle pour l'année scolaire septembre 2019/juillet 2020, puis autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce forfait communal.

Votes pour : BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile - LORTHOIS Daniel - CARY Thérèse - EQUINE Philippe - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul (pouvoir BALZANO Sylvain) - BOUQUILLON Véronique - DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine -

MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND Bernard - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent - LOMBART Muriel - MARICAU Yves - MATHON Eliane - VANTOUROUT Eric (pouvoir BLONDEAU Alain) - PLICHON Philippe (pouvoir LESSART Alexandre)

8-Subventions 2020 aux associations

Monsieur Jean Michel Dutoit, adjoint délégué aux finances, rappelle que les différents dossiers de demande de subventions ont fait l'objet d'un examen des commissions « sport » et « culture » réunies le 15 juin 2020. Les montants des subventions ont été détaillés dans la note de synthèse.

Monsieur Dutoit émet 2 remarques:

-l'incidence du covid 19 sur le fonctionnement des associations et le calendrier des manifestations sera connu et chiffré sous quelques semaines. De fait, pour 2020, l'équipe municipale a maintenu le montants des subventions en faisant abstraction du contexte sanitaire. Les conséquences du covid seront prises en compte sur le versement des subventions 2021.

-Concernant le centre culturel du Moulin, aucune manifestation n'a été proposée durant le confinement et aucune manifestation n'est programmée d'ici décembre 2020, voire début 2021. De fait, le besoin de subvention n'est pas justifié. Il précise que le fond de trésorerie de l'association était de 11 000€ fin 2019. De fait, il est proposé au conseil de suspendre le versement de cette subvention 2020 et d'attendre la communication de nouveaux éléments par l'association à la rentrée de septembre 2020 pour envisager le versement de la subvention suite au vote de l'assemblée délibérante au conseil municipal d'octobre 2020.

Il rappelle en fin qu'une subvention de 15 000€ est allouée au CCAS.

Le conseil municipal vote à la majorité le montant des subventions allouées aux associations et leur inscription au budget primitif 2020.

Philippe Plichon, Thérèse Cary, Martine Huizinga, Philippe Equine, Daniel Lorthois, Bernard Durand et Cyril Dewazières étant membres de bureaux d'associations subventionnées, ils ne prennent pas part au vote.

Votes pour: BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul (pouvoir BALZANO Sylvain) - BOUQUILLON Véronique - DELACOURT Philippe - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DELACOURT Séverine - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent - LOMBART Muriel - MARICAU Yves - MATHON Eliane - VANTOUROUT Eric (pouvoir BLONDEAU Alain)

9-Composition de la commission communale d'accessibilité

Monsieur le Maire explique que toute commune de 5000 habitants et plus doit constituer une commission communale pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. La composition, le fonctionnement et les missions de cette commission ont été présentées en commission « RH-urbanisme ».

Au court du dernier mandat, la commission accessibilité de la ville de Wavrin se composait du Président, de 2 élus représentant la commune, de 3 wavrinois issus de la société civile et représentants des personnes porteuses de handicap.

Monsieur le Maire présente les candidatures des représentants de la société civile et des personnes porteuses de handicap: Sabine Populaire, Pierre Clément et Pascal Potier. Les élus membres sont: M le Maire à la présidence, Thérèse Cary, Alexandre Lessart, Philippe Delacourt, Yves Maricau, Laurent Molcrette et Eric Vantourout.

L'assemblée vote à l'unanimité la composition de la commission communale d'accessibilité.

Votes pour: BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile – LORTHOIS Daniel - CARY Thérèse - EQUINE Philippe - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul (pouvoir BALZANO Sylvain) - BOUQUILLON Véronique – DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND Bernard - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent - LOMBART Muriel - MARICAU Yves - MATHON Eliane - VANTOUROUT Eric (pouvoir BLONDEAU Alain) - PLICHON Philippe (pouvoir LESSART Alexandre)

10- Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs

M Jean Michel Dutoit, adjoint délégué aux finances, explique que la CCID se compose de 2 listes de 16 noms, respectivement de titulaires et de suppléants, qu'il convient de délibérer. La DGFIP sélectionne ensuite 8 noms de chaque liste, par ordre d'inscription. Les personnes identifiées deviennent ainsi commissaires titulaires et commissaires suppléants de la CCID.

Les noms identifiés sont les suivants :

Membres titulaires	Membres suppléants
Daniel LORTHOIS	Yves MARICAU
Jacques TURPIN	Louis BUISINE
Sylvain BALZANO	Roselyne MEPLAUX
Michel HENGBART	Martine HUIZINGA
Thérèse CARY	Vincent BOURGOIS
Claude DESEINE	Michèle VERRIER
Cyril DE WAZIERES	Jean-Paul CARDON
Patrice TURPIN	Eliane MATHON
Carmen PLANCQ	Murielle LOMBARD
Bernard DURAND	France BOULY DE LESDAIN
Nathalie DHENNIN	Régine JONVILLE
Philippe EQUINE	Lucien DEFIVES
Alexandre LESSART	Laurent MOLCRETTE
Cécile LAMBRAY	Christine DUQUESNE
Danièle DUTOIT	Philippe DELACOURT
Edwige BAY	Séverine DELACOURT

Le conseil municipal valide à la majorité la liste établie de 16 commissaires titulaires et de 16 commissaires suppléants proposée à la Direction Générale des Finances Publiques, ainsi que la nomination comme président de la commission Jean Michel DUTOIT, adjoint aux finances.

Votes pour : BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile – LORTHOIS Daniel - CARY Thérèse - EQUINE Philippe - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul (pouvoir BALZANO Sylvain) - BOUQUILLON Véronique – DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND Bernard - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent - LOMBART Muriel - MARICAU Yves - MATHON Eliane

Abstentions: VANTOUROUT Eric (pouvoir BLONDEAU Alain) - PLICHON Philippe (pouvoir LESSART Alexandre)

11- Remboursement des frais de déplacement des élus

Monsieur le Maire explique que tout élu peut se faire rembourser ses frais de déplacement dans le cadre de ses missions d'élu, soit sur justificatif kilométrique, soit sur présentation des justificatifs de frais tel qu'un billet de train.

Monsieur le Maire rappelle qu'au mandat précédent, certains avaient laissé entendre que ce mode de fonctionnement représentait un risque de dérive des frais de remboursement. Il précise que sur les 6 années du mandat précédent, les frais de formation et de déplacement ont oscillé autour de 1 400 €, tandis qu'avant l'arrivée de la nouvelle équipe municipale, en regardant uniquement l'année 2013, ces frais s'élevaient à plus de 4 200 €.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité afin de permettre le remboursement des frais de déplacement des conseillers municipaux aux réunions dans lesquelles ils seront amenés à représenter la commune.

Votes pour: BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile - LORTHOIS Daniel - CARY Thérèse - EQUINE Philippe - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul (pouvoir BALZANO Sylvain) - BOUQUILLON Véronique - DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND Bernard - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent - LOMBART Muriel - MARICAU Yves - MATHON Eliane - VANTOUROUT Eric (pouvoir BLONDEAU Alain) - PLICHON Philippe (pouvoir LESSART Alexandre)

12- Conventonnement avec la Maison de l'Emploi Métropole SUD

Monsieur Jean Michel Dutoit, adjoint délégué à l'emploi, explique que les Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi (PLIE) proposent un accompagnement individualisé et renforcé par les partenaires dédiés de 15 à 20 personnes sur environ 18 mois.

Dans cette optique, un accord doit être passé entre la collectivité et les partenaires dédiés, tel que PAGE qui suit les titulaires du RSA.

Enfin, M Dutoit souligne l'importance de cette démarche pour accompagner vers l'emploi les personnes en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle.

La cotisation communale sera de 8 000 euros par an et la convention signée pour 2 années. Un bilan sera établi fin 2021 pour confirmer l'intérêt d'un renouvellement.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer cette convention pour les années 2020 et 2021, et à engager les démarches nécessaires à cette collaboration.

Votes pour : BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile - LORTHOIS Daniel - CARY Thérèse - EQUINE Philippe - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul (pouvoir BALZANO Sylvain) - BOUQUILLON Véronique - DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND Bernard - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent - LOMBART Muriel - MARICAU Yves - MATHON Eliane - VANTOUROUT Eric (pouvoir BLONDEAU Alain) - PLICHON Philippe (pouvoir LESSART Alexandre)

13 - Versement d'une prime exceptionnelle « covid »

Monsieur le Maire précise que dès le début du confinement, certains agents territoriaux de la ville de Wavrin se sont particulièrement mobilisés pour assurer la continuité du fonctionnement de leurs services respectifs, et ce en l'absence de moyens de protection. La collectivité souhaite donc valoriser leur implication et leur sens du service public, par l'octroi de la prime exceptionnelle instaurée par l'Etat dans le cadre de la crise sanitaire.

Sont concernés 3 agents administratifs et 2 policiers municipaux :

- Les 2 policiers municipaux ayant été au contact direct et quotidien du public et missionnés sur l'obligation de faire respecter le confinement, une prime de taux 2 est proposée à hauteur de 660 euros,
- Pour les 3 agents administratifs que sont la responsable RH/secrétariat de direction, un agent d'état civil et un agent du CCAS, une prime de taux 1 est proposée à hauteur de 330 euros.

L'assemblée délibérante valide à l'unanimité le versement de cette prime exceptionnelle aux agents concernés.

Votes pour: BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile - LORTHOIS Daniel - CARY Thérèse - EQUINE Philippe - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul (pouvoir BALZANO Sylvain) - BOUQUILLON Véronique - DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND Bernard - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent - LOMBART Muriel - MARICAU Yves - MATHON Eliane - VANTOUROUT Eric (pouvoir BLONDEAU Alain) - PLICHON Philippe (pouvoir LESSART Alexandre)

14- Avis sur la dénomination du nouveau collège et sur le rattachement des élèves de la commune de Don au secteur du collège Léon Blum de Wavrin.

M Daniel Lorthois, adjoint délégué au collège, rappelle que le Département du Nord construit un nouveau collège sur la ville de Wavrin, en lieu et place de l'actuel collège « Léon Blum ».

Dans cette optique, la ville de Wavrin est invitée à émettre un avis sur le nom de ce nouvel équipement, proposé par son conseil d'administration du 6 février 2020. En effet, la dénomination ou le changement de dénomination des établissements publics locaux d'enseignement est de la compétence de la collectivité territoriale de rattachement. Suite à sollicitation, le conseil d'administration du collège « Léon Blum » propose de conserver le nom « Léon Blum » pour le nouvel équipement de la ville de Wavrin.

Parallèlement, le collège « Albert Ball » d'Annœullin connaît une augmentation de ses effectifs qui, selon les données prévisionnelles de la prochaine rentrée, laisse à penser à une saturation de l'établissement. A contrario, le collège « Léon Blum » reconstruit disposera de places suffisantes pour accueillir des effectifs au-delà de son secteur actuel. Le Département du Nord propose donc à la ville de Wavrin de rattacher les élèves de la ville de Don au secteur du collège « Léon Blum » de Wavrin dès la rentrée de septembre 2021.

Enfin, Monsieur le Maire précise que la livraison du nouveau collège est attendue pour mars 2021 et qu'un article sur la construction de cet équipement est prévu dans le prochaine Wavr'info.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la majorité sur le maintien du nom « Léon Blum » pour le nouveau collège.

Votes pour : BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile - LORTHOIS Daniel - CARY Thérèse - EQUINE Philippe - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul (pouvoir BALZANO Sylvain) - BOUQUILLON Véronique - DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND

Bernard - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent - LOMBART Muriel - MARICAU Yves - MATHON Eliane

Abstentions: VANTOURET Eric (pouvoir BLONDEAU Alain) - PLICHON Philippe (pouvoir LESSART Alexandre)

Le conseil municipal émet ensuite un avis favorable à la majorité sur le rattachement de la commune de Don au secteur du collège Léon Blum de Wavrin.

Votes pour : BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile – LORTHOIS Daniel - CARY Thérèse - EQUINE Philippe - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul (pouvoir BALZANO Sylvain) - BOUQUILLON Véronique – DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND Bernard - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent - LOMBART Muriel - MARICAU Yves - MATHON Eliane

Abstentions: VANTOURET Eric (pouvoir BLONDEAU Alain) - PLICHON Philippe (pouvoir LESSART Alexandre)

15- Modification règlement Halte-Garderie

Mme Cécile Lambray, adjointe à l'enfance, présente la halte-garderie « Françoise Dolto » comme une structure de 18 places qui a pour mission d'accueillir les enfants sur différents temps de la journée afin d'offrir une souplesse dans le mode de garde proposé aux familles ; deux places supplémentaires peuvent être attribuées selon les demandes et de façon occasionnelle. L'agrément PMI est actuellement de 14 places sur le temps du déjeuner, de 12h à 13h30.

Suite à l'instauration d'un nouveau logiciel de gestion en ligne des services périscolaires par les familles et au contrôle financier réalisé par la CAF sur la structure en février 2020, Mme Lambray propose de mettre à jour le règlement de fonctionnement de la structure pour:

- solliciter un agrément à la PMI visant à aligner la capacité d'accueil des enfants sur le temps du déjeuner, pour passer de 14 places à 18 places, et ce afin de répondre à la demande d'inscriptions,
- clarifier les modalités de facturation et d'annulation des demi-heures de garde entamées,
- clarifier les modalités de facturation des enfants en familles d'accueil, en cohérence avec celles appliquées au sein des services périscolaires. Ainsi, le tarif minimum sera appliqué avec pour référence 1 enfant dans la composition familiale et une majoration de 20% pour les familles d'accueil extérieures à Wavrin,
- préciser que le taux d'effort pour les familles ayant plusieurs enfants porteurs de handicap doit être immédiatement inférieur autant de fois qu'il y a d'enfants porteurs de handicap dans la famille,
- mettre à jour les taux d'effort CNAF appliqué, qui tient compte des ressources de la famille et de la composition familiale, déclarées auprès de la structure,
- mentionner l'accompagnement financier de la CAF par l'apposition du logo en page de garde.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité la mise à jour du règlement de la halte de garderie Françoise Dolto de la ville de Wavrin.

Votes pour: BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile – LORTHOIS Daniel - CARY Thérèse - EQUINE Philippe - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul (pouvoir BALZANO Sylvain) - BOUQUILLON Véronique – DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND Bernard - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent - LOMBART Muriel - MARICAU Yves - MATHON Eliane - VANTOURET Eric (pouvoir BLONDEAU Alain) - PLICHON Philippe (pouvoir LESSART Alexandre)

16-Modification du tableau des effectifs de la ville de Wavrin

Monsieur le Maire explique la nécessité de procéder à l'ajustement du tableau des effectifs, dans le cadre du déroulement de carrière des agents communaux, des réussites aux concours ou examens professionnels et de recrutements nécessaires à l'organisation des services municipaux.

La ville de Wavrin, favorable à l'évolution professionnelle de ses agents, propose la création des postes selon l'évolution du tableau des effectifs repris en annexe de la note de synthèse.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la mise à jour du tableau des effectifs de la ville de Wavrin.

Votes pour : BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile - LORTHOIS Daniel - CARY Thérèse - EQUINE Philippe - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul (pouvoir BALZANO Sylvain) - BOUQUILLON Véronique - DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND Bernard - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent - LOMBART Muriel - MARICAU Yves - MATHON Eliane - VANTOUROUT Eric (pouvoir BLONDEAU Alain) - PLICHON Philippe (pouvoir LESSART Alexandre)

17-Modification du règlement du cimetière

Mme Carmen Plancq, adjointe déléguée au cimetière, explique à l'assemblée que le règlement cimetière nécessite une mise en jour des informations communiquées aux familles:

-Facturation de la fourniture et de la pose par la collectivité de cavurnes et de caveaux, en supplément des actes habituels tels que la durée de concession, les droits d'inhumation,... Le prix, sans marge, s'élève à 241€ par cavurne et 950€ ttc par caveau, quelle que soit la durée de la concession. A noter: ce coût, aujourd'hui réglé par les familles aux sociétés de pompes funèbres, sera dorénavant réglé à la collectivité, de fait sans augmentation des frais d'obsèques.

-Par souci de simplification, la ville de Wavrin propose d'arrondir le tarif des concessions en passant de 165.75€ à 165€ pour une durée de quinze ans et de 331.50 à 331€ pour une durée de trente ans.

-Pour faire suite à la loi de modernisation et de simplification du droit dans la justice et les affaires intérieures du 28/1/15, la présence d'un agent assermenté n'est plus obligatoire pour assister aux exhumations et aux ré-inhumations. La présence d'un agent communal est proposée.

-Le nombre de places de cercueils disponibles par caveau est de deux places et non de quatre places.

-Au regard du nombre de places disponibles et pour assurer l'inhumation des défunts dans de bonnes conditions, la réservation de cases de columbarium par les familles, en amont de décès, n'est plus autorisée.

Le conseil municipal valide à la majorité la mise en application du projet de nouveau règlement de cimetière de la ville de Wavrin.

Votes pour: BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile - LORTHOIS Daniel - CARY Thérèse - EQUINE Philippe - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul (pouvoir BALZANO Sylvain) - BOUQUILLON Véronique - DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND Bernard - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent - LOMBART Muriel - MARICAU Yves - MATHON Eliane

Abstentions: VANTOUROUT Eric (pouvoir BLONDEAU Alain) - PLICHON Philippe (pouvoir LESSART Alexandre)

18-Vente du terrain cadastré AO225, rue Gambetta

M Sylvain Balzano, conseiller municipal délégué au patrimoine, explique qu'une construction privée localisée sur la parcelle AO225, à l'angle de la rue Gambetta et de la rue de la Passerelle, a été aménagée il y a de plus de 30 ans sans autorisation d'urbanisme, sur un terrain communal. Afin de régulariser cette situation, la collectivité propose à l'occupant d'acquérir le foncier annexé au prix de 40€/m².

Il rappelle que la vente du terrain cadastré AO225 a déjà été délibérée au conseil du 17/10/2019, à hauteur de 60 € le m² soit 27 720€ net vendeur. Or, la parcelle avait été négociée à 40€/m² car le terrain est non constructible. De fait, il s'agit aujourd'hui de régulariser la négociation au bon prix.

Ainsi, la parcelle AO225 d'une surface de 462 m² est vendue 18 480€ net vendeur.

Monsieur le Maire précise enfin que les derniers terrains vendus par la ville de Wavrin ont été négociés à 40€/m² pour les non constructibles et à 60€/m² pour les constructibles non viabilisés.

Le conseil municipal valide à l'unanimité les modalités d'acquisition de la parcelle AO225 rue Gambetta à Wavrin.

Votes pour: BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile – LORTHOIS Daniel - CARY Thérèse - EQUINE Philippe - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul (pouvoir BALZANO Sylvain) - BOUQUILLON Véronique – DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND Bernard - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent - LOMBART Muriel - MARICAU Yves - MATHON Eliane - VANTOUROUT Eric (pouvoir BLONDEAU Alain) - PLICHON Philippe (pouvoir LESSART Alexandre)

19-Avenant financier au bail locatif de la mission locale

M Jean Michel Dutoit, adjoint délégué aux finances, explique que la ville est propriétaire d'un local du domaine privé communal, situé rue des roseaux à Wavrin.

Jusque fin 2015, la commune mettait à disposition gratuitement ce local à la mission locale des Weppes.

Dans le cadre d'un rapprochement de la mission locale des Weppes avec la mission locale Pévèle-Mélantois-Carembault, il est apparu des différences de pratique budgétaire entre ces 2 structures.

En particulier, la mission locale Pévèle-Mélantois-Carembault payait un loyer aux communes mettant à leur disposition des locaux.

Ainsi, pour la mission locale des Weppes, conformément au principe arrêté lors de la réunion du SIVU du 1^{er} octobre 2015, il a été décidé d'intégrer, à partir de 2016, dans les participations communales la valorisation des locaux et moyens mis à disposition par les villes d'Haubourdin, La Bassée, Loos et Wavrin. L'impact financier sur les contributions communales sera étalé sur une période de 3 ans à raison d'un tiers par exercice.

Le loyer annuel prévu par le bail du 16 juin 2016 est fixé à 4 386 euros.

Ce bail de 2016 n'intégrait pas :

- le montant annuel correspondant aux frais de nettoyage des locaux engagés par la collectivité, à hauteur de 2 416€,
- le forfait annuel de 675€ pour la consommation de gaz.

Soit un loyer annuel total de 7477 euros.

Le projet d'avenant a donc pour objet de redéfinir les conditions financières du local mis à disposition par la ville au loueur par le bail du 16 juin 2016. Un rattrapage financier de 18 624€ est donc attendu.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité sur l'avenant financier du bail locatif de la mission locale, pour y intégrer les frais annexes nécessaires à la bonne exploitation des locaux, ainsi que l'échelonnement des loyers sur 3 années à raison d'un tiers supplémentaire par exercice.

Votes pour: BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile - LORTHOIS Daniel - CARY Thérèse - EQUINE Philippe - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul (pouvoir BALZANO Sylvain) - BOUQUILLON Véronique - DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND Bernard - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent - LOMBART Muriel - MARICAU Yves - MATHON Eliane - VANTOUROUT Eric (pouvoir BLONDEAU Alain) - PLICHON Philippe (pouvoir LESSART Alexandre)

20-Acquisition du 3b rue Leclerc à Wavrin

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du projet centre-ville, la collectivité a pour objectif de maîtriser le foncier impacté et qui comprend une dernière maison à acquérir. Un accord a été trouvé avec le propriétaire. L'objectif est donc de signer le compromis de vente de cette maison localisée au 3b rue Leclerc à Wavrin.

M Sylvain Balzano, conseiller municipal délégué au patrimoine, présente ensuite l'estimation des domaines et la négociation engagée avec le propriétaire dont le bien est un investissement locatif. Malgré les pertes locatives de ce dernier, une proposition d'acquisition du bien à hauteur de 220 000€ net vendeur a été négociée. En contrepartie, le propriétaire conserve un droit d'usage à titre gratuit de son habitation jusque février 2021.

Monsieur le Maire confirme qu'avec l'acquisition de cette dernière maison, la ville maîtrisera l'ensemble du foncier en lien avec les établissements scolaires désaffectés.

Le conseil municipal vote à la majorité pour autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à l'acquisition de la maison localisée au 3b rue Leclerc à Wavrin selon les modalités présentées, puis à signer les actes dédiés.

Votes pour: BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile - LORTHOIS Daniel - CARY Thérèse - EQUINE Philippe - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul (pouvoir BALZANO Sylvain) - BOUQUILLON Véronique - DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND Bernard - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent - LOMBART Muriel - MARICAU Yves - MATHON Eliane -

Votes contre: VANTOUROUT Eric (pouvoir BLONDEAU Alain) - PLICHON Philippe (pouvoir LESSART Alexandre)

21- Prolongation du dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

M Alexandre Lessart, adjoint délégué au cadre de vie, explique que dans le cadre du schéma métropolitain de mutualisation, le conseil métropolitain a validé le 19 octobre 2018 la création d'une nouvelle offre de service mutualisée de valorisation des actions éligibles aux Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Expérimenté sur une période de deux ans, ce service est ouvert depuis le 1er janvier 2019 aux services opérationnels de la MEL et aux 90 communes du territoire. Objectifs: mettre en application le Plan Climat Air Energie métropolitain et compléter le service de Conseil en Energie Partagé créé en septembre 2017, souscrit par la ville de Wavrin et visant à accompagner les communes vers la rénovation durable de leur patrimoine.

Cette offre présente un double levier :

- un levier financier pour favoriser le passage à l'action ;
- un levier technique visant à garantir un haut niveau de performance énergétique des rénovations.

Ce service est mis à disposition des communes volontaires. La ville de Wavrin a adhéré au dispositif métropolitain de valorisation des CEE et autorisé le maire à signer avec la MEL la convention de prestation de service mutualisé.

Suite à la décision récente de l'Etat de prolonger d'un an la période des CEE, le conseil métropolitain a décidé, le 11 octobre 2019, d'ajuster en conséquence le calendrier du dispositif métropolitain. Le dispositif métropolitain de valorisation des CEE sera donc effectif jusqu'au 31 décembre 2021, ce qui permettra de réaliser un troisième dépôt des demandes de certification courant 2021.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le prolongement d'un an de l'adhésion de la commune au dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie, soit jusqu'au 31 décembre 2021 et autorise Monsieur le Maire à signer avec la Métropole Européenne de Lille l'avenant à la convention de prestation de service mutualisé.

Votes pour: BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile – LORTHOIS Daniel - CARY Thérèse - EQUINE Philippe - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul (pouvoir BALZANO Sylvain) - BOUQUILLON Véronique – DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND Bernard - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent - LOMBART Muriel - MARICAU Yves - MATHON Eliane - VANTOUROUT Eric (pouvoir BLONDEAU Alain) - PLICHON Philippe (pouvoir LESSART Alexandre)

22-Mise à disposition d'un agent urbanisme de la ville de Wavrin

Monsieur le Maire explique qu'afin de palier à l'absence provisoire d'un agent détaché à l'urbanisme de la ville de Santes, la ville de Wavrin peut conventionner la mise à disposition à temps partiel de l'un de ses 2 agents territoriaux compétents. Missions confiées: traiter les demandes des administrés, suivre les dossiers et les soumettre au service instruction de la MEL. Cette mise à disposition s'est faite sur la base du volontariat de l'agent de la ville de Wavrin.

Le conventionnement proposé permet également d'encadrer la prise en charge des frais de déplacement et la rémunération de l'agent mis à disposition.

Monsieur le Maire rappelle enfin qu'en 2019, la ville de Wavrin a bénéficié de ce type de service, par la mise à disposition de 2 agents de la ville de Provin.

Le conseil municipal de la ville de Wavrin est favorable à l'unanimité pour mettre à disposition un agent d'urbanisme à la ville de Santes.

Votes pour : BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile – LORTHOIS Daniel - CARY Thérèse - EQUINE Philippe - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul (pouvoir BALZANO Sylvain) - BOUQUILLON Véronique – DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND Bernard - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent - LOMBART Muriel - MARICAU Yves - MATHON Eliane - VANTOUROUT Eric (pouvoir BLONDEAU Alain) - PLICHON Philippe (pouvoir LESSART Alexandre)

23-Subventions exceptionnelles de l'Avenir Musicale

M Philippe Equine, adjoint délégué à la politique culturelle, rappelle que l'association, l'« Avenir Musical de Wavrin » devait donner un concert spectacle pour fêter ses 90 ans en mars 2020. Ce concert qui n'a pu être organisé doit être reporté à une date ultérieure.

Afin d'organiser cet évènement, l'association a déposé un dossier structuré en vue de solliciter le versement d'une subvention exceptionnelle de la ville à hauteur de 2 000 €.

Or, faute de confirmation de date de ce concert spectacle, l' élu propose de suspendre le vote du conseil municipal quant à l'octroi de cette subvention, et de le reporter à une date ultérieure, lorsque le conseil aura une vision plus précise sur ce projet.

Monsieur le Maire précise que le report était initialement annoncé pour octobre - novembre 2020, pour être finalement envisagé sans certitude sur février-mars 2021. Il propose donc de ne pas voter le versement d'une subvention exceptionnelle pour une animation en attente de confirmation. La subvention sera votée ultérieurement, sur la base d'un nouveau dossier déposé par le demandeur.

L'assemblée délibérante se positionne à l'unanimité pour différer le vote du versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Avenir musicale de Wavrin » à hauteur de 2 000€.

Votes pour : BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile – LORTHOIS Daniel - CARY Thérèse - EQUINE Philippe - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul (pouvoir BALZANO Sylvain) - BOUQUILLON Véronique – DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND Bernard - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent - LOMBART Muriel - MARICAU Yves - MATHON Eliane

N'ont pu émettre une consigne de vote par méconnaissance du sujet dont les dernières informations ont été communiquées à l'équipe municipale le 2 juillet 2020: VANTOUROUT Eric - PLICHON Philippe.

24 – Indemnités de fonction des élus

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal d'instauration, le montant des indemnités des élus a été voté sur la base de 8 adjoints au lieu de 7. Il convient donc de recalculer leur montant sur la base de 7 adjoints.

Il rappelle les indemnités maximales que peuvent percevoir les élus :

- Maire: 55%
- Adjoint: 22%
- Conseillers disposant de délégation: 6%

Ont été votés à la majorité les taux suivants :

-Maire : 53%

-Adjointes: 21.5%

-Conseillers disposant de délégation: 6%

L'enveloppe globale allouée atteint alors 215,5 % ($53\% + 21.5\% \times 7 + 6\% \times 2$), avec un plafond à ne pas dépasser de 209% ($55\% + 7 \times 22\%$)

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante de baisser de 1% la rémunération du Maire et des adjoints:

- Maire: 52%

- Adjointes: 20.5%

- Conseillers disposant de délégation: 6%

Soit un taux de 207.5% avec un plafond à ne pas dépasser de 209%

Suite à débat de l'assemblée délibérante notamment sur le montant de l'indemnité du Maire, les taux proposés sont votés à la majorité.

Votes pour: BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile – LORTHOIS Daniel - CARY Thérèse - EQUINE Philippe - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul (pouvoir BALZANO Sylvain) - BOUQUILLON Véronique – DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND Bernard - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent - LOMBART Muriel - MARICAU Yves - MATHON Eliane –

Votes contre: VANTOUROUT Eric (pouvoir BLONDEAU Alain) - PLICHON Philippe (pouvoir LESSART Alexandre)

25- Transfert de compétences des aînés du ccas à la ville

Mme Thérèse Cary, adjointe déléguée aux aînés, présente le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Wavrin comme un établissement public responsable de l'aide sociale légale ou facultative allouée par les communes.

Le CCAS a pour compétences et missions obligatoires de fournir aux familles des informations pour les orienter dans les diverses aides et subventions existantes, les aider à faire valoir leurs droits sociaux et à constituer tous les dossiers de demande d'aide financière, participer à la lutte contre l'exclusion et la pauvreté, en œuvrant de concert avec les institutions menant des actions de développement social et soutenir dans l'urgence les administrés.

Le CCAS porte aujourd'hui des projets communaux à l'attention des aînés de la ville de Wavrin (population âgée de plus de 70 ans), qui ne revêt pas de caractère social: les colis de fin d'année, l'organisation des banquets des aînés, le portage de repas à domicile et le transport des aînés.

En vue de développer l'accompagnement des aînés résidant sur la commune, l'équipe municipale souhaite transférer cette compétence aujourd'hui allouée au CCAS, vers la ville de Wavrin. Objectif: recadrer les démarches engagées par la collectivité à leur intention, en atténuant le caractère social qui n'a pas lieu d'être, et ainsi capter un public plus important.

Enfin, les missions à caractère sociale du CCAS justifient le maintien de la répartition des compétences entre la commune et lui ; le conseil d'administration, demeure compétent dans le champ de ses attributions propres.

L'assemblée délibérante vote à l'unanimité le transfert de la compétence « Politique d'accompagnement des aînés » du CCAS à la ville de Wavrin.

Votes pour : BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile – LORTHOIS Daniel - CARY Thérèse - EQUINE Philippe - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul (pouvoir BALZANO Sylvain) - BOUQUILLON Véronique – DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND Bernard - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent - LOMBART Muriel - MARICAU Yves - MATHON Eliane - VANTOUROUT Eric (pouvoir BLONDEAU Alain) - PLICHON Philippe (pouvoir LESSART Alexandre)

26- Convention cadre entre le CCAS et la ville de Wavrin

Mme Thérèse Cary, adjointe déléguée aux aînés, explique que pour mettre en application le transfert des projets communaux à l'attention des aînés, l'élaboration d'une convention cadre a été établie entre la ville de Wavrin et le CCAS.

Concernant le portage des repas, le marché de restauration collective est porté par la ville de Wavrin, qui commande depuis février 2020 les repas à porter aux domiciles des bénéficiaires et recouvre les factures. A contrario, les recettes dédiées sont encaissées par le CCAS.

De fait, la ville de Wavrin refacture depuis février 2020 au CCAS le coût des repas commandés.

A titre informatif, Mme Cary précise qu'environ 15 repas portés à domicile sont fabriqués quotidiennement sur Wavrin et 25 sur Sainghin En Weppes. Au 1^{er} septembre, l'intégralité du service sera reprise sur Wavrin.

Concernant les colis à vocation sociale distribués en fin d'année, ils sont également recouverts par la ville de Wavrin puis refacturés au CCAS.

Enfin, elle précise que la convention proposée prendra effet au 1^{er} février 2020 pour une durée d'un an. Elle sera reconduite tacitement et sur la même durée.

L'assemblée délibérante vote à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Maire de la ville de Wavrin et la vice-présidence du CCAS à signer la convention cadre proposée, ainsi que tous les actes administratifs et comptables nécessaires.

Votes pour: BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile – LORTHOIS Daniel - CARY Thérèse - EQUINE Philippe - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul (pouvoir BALZANO Sylvain) - BOUQUILLON Véronique – DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND Bernard - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent - LOMBART Muriel - MARICAU Yves - MATHON Eliane - VANTOUROUT Eric (pouvoir BLONDEAU Alain) - PLICHON Philippe (pouvoir LESSART Alexandre)

27-Mise à jour de la convention « Pôle santé sécurité au travail » du centre de gestion

Monsieur le Maire rappelle que les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé de leurs agents. Pour faire face à ces obligations, les employeurs publics peuvent faire appel à l'assistance des centres de gestion.

Le CDG59 propose de renforcer son offre de prévention, incluant la mise à disposition de la collectivité de médecin, infirmier, agent préventionniste, psychologue, ergonomiste ou assistant social.

Pour en bénéficier et poursuivre ce partenariat, la ville de Wavrin doit mettre à jour la convention dédiée, pour une durée de trois ans.

L'assemblée délibérante vote à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention d'adhésion aux services prévention du CDG59 et à engager les démarches nécessaires à la mise à jour du partenariat.

Votes pour: BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile – LORTHOIS Daniel - CARY Thérèse - EQUINE Philippe - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul (pouvoir BALZANO Sylvain) - BOUQUILLON Véronique – DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND Bernard - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent - LOMBART Muriel - MARICAU Yves - MATHON Eliane - VANTOUROUT Eric (pouvoir BLONDEAU Alain) - PLICHON Philippe (pouvoir LESSART Alexandre)

28-Ventes de véhicules

M Jean Michel Dutoit, adjoint délégué aux finances, explique que certains véhicules du service technique devenant obsolètes, deux d'entre eux seront remplacés.

A cet effet, une enveloppe de 52 000 euros ttc a été prévue au budget primitif 2020 pour l'achat d'un véhicule de type Kangoo électrique et d'un Master.

Dans le même temps, il est proposé de céder 2 véhicules :

- Le Renault acquis en 2003 pour une valeur de cession de 2 600 euros TTC.
- La CLIO acquise en 2005 pour une valeur de cession de 5 000 euros TTC.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le déclassement et la cession des 2 véhicules cités et autorise Monsieur le Maire à faire procéder à leur cession en l'état et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la délibération.

Votes pour: BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile – LORTHOIS Daniel - CARY Thérèse - EQUINE Philippe - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul (pouvoir BALZANO Sylvain) - BOUQUILLON Véronique – DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND Bernard - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent - LOMBART Muriel - MARICAU Yves - MATHON Eliane - VANTOUROUT Eric (pouvoir BLONDEAU Alain) - PLICHON Philippe (pouvoir LESSART Alexandre)

29-Reprise de concessions perpétuelles du cimetière communal

Mme Plancq, adjointe déléguée au cimetière, explique qu'en vue d'améliorer l'aspect général et fonctionnel du cimetière, la ville de Wavrin a engagé le 12 juillet 2016 une procédure de reprise des concessions perpétuelles de son cimetière, dont l'aspect laisse à penser à un état d'abandon. A noter: ces sépultures ont plus de 30 ans et n'ont pas fait l'objet d'inhumation ces 10 dernières années.

Mme Plancq invite les élus à se référer à la note de synthèse qui reprend les différents articles du CGCT qui régissent cette reprise de concessions.

La reprise d'une concession perpétuelle par la collectivité nécessite la mise en œuvre d'une procédure juridique rigoureuse sur plusieurs années.

La démarche se déroule en 3 grandes étapes:

Etape 1: Suite à l'établissement le 12/7/16 d'une liste temporaire des concessions à reprendre et des procès-verbaux (PV) constatant l'état des dites concessions, une première convocation a été adressée en RAR par la collectivité aux titulaires de sépultures dont les coordonnées étaient connues des services municipaux. Les titulaires, ou leurs mandataires dûment autorisés, étaient invités à rencontrer les représentants de la ville pour échanger sur l'état de la sépulture et les travaux à envisager. Parallèlement, cette liste temporaire des concessions à reprendre a été affichée en mairie et au cimetière durant 1 mois, puis une communication sur la démarche engagée publiée sur les supports de communication de la collectivité.

Etape 2: Dans les mêmes conditions, un deuxième PV constatant l'état des dites concessions a été établi au 28/2/2020 et une deuxième convocation adressée aux titulaires de concessions dont les coordonnées étaient connues de la mairie, que ces derniers aient entre temps réalisé ou non des travaux d'entretien. Les affichages et publication nécessaires à l'information du public ont été réitérés. Objectif: plus de 3 ans après le PV initial, constater les travaux d'entretien réalisés sur les concessions pour les sortir de la procédure de reprise et identifier les concessions demeurant en état d'abandon et donc à reprendre par la collectivité.

Etape 3- La liste définitive des sépultures à reprendre a été établie par la collectivité et affichée durant 1 mois au cimetière et à la mairie. A l'issue de cet affichage, la liste définitive des concessions perpétuelles en état d'abandon et à reprendre par la collectivité peut être soumise à délibération du conseil municipal, afin de clôturer la procédure engagée.

Entre le 12/7/16 et le 28/2/2020, les titulaires de concessions disposaient de 2 possibilités:

- confirmer par écrit le souhait d'abandon de la sépulture et sa reprise par la collectivité,
- s'engager par écrit à réaliser les travaux d'entretien nécessaires à la préservation des monuments, en précisant le délai.

Bilan de la procédure de reprise: sur 223 concessions perpétuelles entrant dans le cadre de la procédure de reprise au 12/7/2016, 40 concessions ont fait l'objet de travaux d'entretien et 183 concessions peuvent être reprises par la collectivité. Le détail est développé dans la note de synthèse.

L'assemblée délibérante se prononce à l'unanimité pour arrêter la liste définitive des sépultures à reprendre et autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs nécessaires à cette reprise.

Votes pour: BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile - LORTHOIS Daniel - CARY Thérèse - EQUINE Philippe - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul (pouvoir BALZANO Sylvain) - BOUQUILLON Véronique - DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND Bernard - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent - LOMBART Muriel - MARICAU Yves - MATHON Eliane - VANTOUROUT Eric (pouvoir BLONDEAU Alain) - PLICHON Philippe (pouvoir LESSART Alexandre)

30-Recourt à l'apprentissage

Monsieur le Maire annonce le souhait de la ville de Wavrin de recourir à l'apprentissage, notamment en vue d'anticiper le départ en retraite à court terme de l'un des agents techniques affectés à la maintenance des bâtiments. Objectif: disposer d'un personnel qualifié et connaissant le patrimoine bâti de la collectivité, pour maintenir la qualité de service public.

Sur le principe: 2 apprentis sont recherchés, ils seront rémunérés selon les barèmes en vigueur et fonction de leur âge, de leur diplôme et de la durée de la formation, et un maître d'apprentissage sera nommé au sein des services techniques.

L'assemblée délibérante vote à l'unanimité pour autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif, compris les contrats d'apprentissage et les conventions dédiées.

Votes pour : BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile – LORTHOIS Daniel - CARY Thérèse - EQUINE Philippe - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul (pouvoir BALZANO Sylvain) - BOUQUILLON Véronique – DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND Bernard - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent - LOMBART Muriel - MARICAU Yves - MATHON Eliane - VANTOUROUT Eric (pouvoir BLONDEAU Alain) - PLICHON Philippe (pouvoir LESSART Alexandre)

31-Levée de provision pour litiges et contentieux

M Jean Michel Dutoit, adjoint aux finances, rappelle qu'en 2013, la ville de Wavrin s'est trouvée dans l'obligation de constituer une provision pour risques et charges juridiques à hauteur de 10 000€ pour 2 dossiers contentieux. Cette provision a été maintenue jusqu'à ce jour, suite au développement en 2014 de 2 nouveaux dossiers contentieux. Aujourd'hui, ces dossiers en contentieux sont soldés, justifiant la levée de provision.

L'assemblée délibérante vote à l'unanimité la levée de l'intégralité de la provision pour litiges et contentieux d'un montant de 10 000€.

Votes pour: BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile – LORTHOIS Daniel - CARY Thérèse - EQUINE Philippe - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul (pouvoir BALZANO Sylvain) - BOUQUILLON Véronique – DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND Bernard - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent - LOMBART Muriel - MARICAU Yves - MATHON Eliane - VANTOUROUT Eric (pouvoir BLONDEAU Alain) - PLICHON Philippe (pouvoir LESSART Alexandre)

32-Action sociale au bénéfice des agents de la ville – résiliation de l'adhésion auprès de Plurélya et souscription auprès du CNAS

Monsieur le Maire rappelle l'obligation pour les collectivités d'inscrire au budget les dépenses relatives aux prestations d'action sociale en faveur de leur personnel et de leur famille.

En collaboration avec le Comité Technique (CT), représentant le personnel, il est proposé au conseil municipal de changer d'organisme de prestations d'action sociale pour adhérer Comité Nationale d'Action Sociale (CNAS), dont les prestations proposées touchent un plus large panel d'agents et répondent mieux à leurs attentes que celles proposées par « Plurélya », organisme actuel.

Pour permettre ce changement, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer.

L'assemblée délibérante vote à l'unanimité la résiliation de l'adhésion auprès de Plurélya avec effet au 1^{er} janvier 2021 et l'adhésion auprès du CNAS à compter du 1^{er} janvier 2021, puis autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce changement.

Votes pour : BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile – LORTHOIS Daniel - CARY Thérèse - EQUINE Philippe - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul (pouvoir BALZANO Sylvain) - BOUQUILLON Véronique – DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND

Bernard - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent - LOMBART Muriel - MARICAU Yves - MATHON Eliane - VANTOUROUT Eric (pouvoir BLONDEAU Alain) - PLICHON Philippe (pouvoir LESSART Alexandre)

33-Vente du broyeur à végétaux

M Jean Michel Dutoit, adjoint aux finances, rappelle l'acquisition par la ville de Wavrin en 2008 d'un broyeur à végétaux pour 14 000€. L' élu souligne le faible usage de ce matériel compte tenu de la délégation depuis de nombreuses années de la prestation d'élagage et d'abattage du patrimoine arboré de la collectivité à une société privée.

La société « Périllon Elagage » se propose de racheter le matériel en l'état, à hauteur de 1 500€.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le déclassement et la cession du broyeur à végétaux, autorise Monsieur le Maire à faire procéder à sa cession en l'état et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Votes pour: BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile - LORTHOIS Daniel - CARY Thérèse - EQUINE Philippe - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul (pouvoir BALZANO Sylvain) - BOUQUILLON Véronique - DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND Bernard - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent - LOMBART Muriel - MARICAU Yves - MATHON Eliane - VANTOUROUT Eric (pouvoir BLONDEAU Alain) - PLICHON Philippe (pouvoir LESSART Alexandre)

34-Renouvellement du bail locatif de La Poste

Le bail locatif du 114 rue A Pinteaux signé avec La Poste étant arrivé à échéance au 30/3/2019, il convient d'avenanter le bail échu du 1/4/2019 au 31/12/2019, puis de le renouveler à compter du 1^{er} janvier 2020 et pour une durée de 9 ans.

Le projet de bail stipule un montant de location annuel de 7 500 €, similaire au bail arrivé à échéance. Enfin, le locataire continue de recouvrer la redevance propre à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Monsieur le Maire conçoit le faible montant du loyer mais n'envisage pas son augmentation, au risque de voir La Poste fermer et quitter la commune.

L'assemblée délibérante autorise à l'unanimité le renouvellement du bail locatif du 114 rue A Pinteaux à La Poste, sur la période 2020 – 2029.

Votes pour: BLONDEAU Alain - PLANCQ Carmen - DUTOIT Jean-Michel - LAMBRAY Cécile - LORTHOIS Daniel - CARY Thérèse - EQUINE Philippe - JONVILLE Régine - LESSART Alexandre - VERRIER Michèle - BALZANO Sylvain - DHENNIN Nathalie - CARDON Jean-Paul (pouvoir BALZANO Sylvain) - BOUQUILLON Véronique - DELACOURT Philippe - HUIZINGA Martine - MOLCRETTE Laurent - PIRET Annick - DE WAZIERES Cyril - DELACOURT Séverine - DURAND Bernard - DUQUESNE Christine - BOURGOIS Vincent - LOMBART Muriel - MARICAU Yves - MATHON Eliane - VANTOUROUT Eric (pouvoir BLONDEAU Alain) - PLICHON Philippe (pouvoir LESSART Alexandre)

Information et questions diverses

Information relative à l'absence de la presse au conseil municipal

Monsieur le Maire, régulièrement interpellé par la presse qui ne peut accéder aux conseils municipaux depuis le déconfinement, rappelle que ces derniers se déroulent à huis clos, interdisant tout accès au public. Or, la presse fait partie du public et la carte de presse ne protège pas du covid. Aucune raison ne justifie l'octroi d'un laissez-passer à la presse et non aux administrés.

Information de Monsieur le Maire relative aux jurés d'assise

Les communes ont l'obligation annuelle de nommer les administrés identifiés pour participer aux jurés d'assises, dont les noms sont tirés au sort grâce au logiciel « élections ». La liste 2021 communiquée aux autorités compétentes est annexée au présent PV.

Information de Monsieur le Maire relative à la rétrocession dans le domaine public MEL de la rue du Moulin et des placettes de la rue des Résistants

La rue du Moulin et les placettes de la rue des Résistants sont enfin rétrocédées dans le domaine public communautaire. La rétrocession de la voirie et de l'assainissement du lotissement Bréchamps devrait prochainement aboutir. Les documents notariés sont attendus.

Information de Monsieur le Maire relative à la livraison des premiers logements de Flandres Opale Habitat

La livraison des premiers logements de Flandres Opale Habitat est programmée pour le 15/10

Information de Monsieur le Maire relative à la composition du conseil des sages

Les anciens membres du conseil des sages ont accepté de repartir sur le nouveau mandat ; Monsieur le Maire trouve intéressant de s'appuyer sur leur expérience et les en remercie. Les 5 membres actuels sont: Roselyne Méplaux, Michel Hengebart, Marcel Tribehou, Jacques Turpin et Claude Deseine. Monsieur le Maire conclut en invitant tout ancien élu intéressé à intégrer ce conseil des sages.

L'ordre du jour étant clos, la séance se termine à 20h20.

Vu par Nous, Maire de la Commune de WAVRIN, pour être affiché à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Wavrin, le 8 juillet 2020

Le Maire,

 A. BLONDEAU.

